# Service Questure Bureau du conseil municipal

# Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 27 septembre 2010

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

21 septembre 2010.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

# Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT M. Jérôme SAFAR Mme Marie-José SALAT M. Philippe de LONGEVIALLE - Mmc Florence HANFF - Mmc Marie-France MONERY -M. Alain PILAUD Mme Monique VUAILLAT M. Jacques CHIRON Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -Mmc Laure MASSON Mme Hélène VINCENT M. Stéphane SIEBERT Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -M. Stéphane GEMMANI M. Eric GRASSET \_ M. Gildas LAERON Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAR -Mme Nathalie BERANGER Mme Marguerite BON Mme Bernadette CADOUX ~ M. Matthieu CHAMUSSY Mme Pascale MODELSKI M. Olivier ROUX M. Hervé STORNY M. Olivier BERTRAND Mme Maryvonne BOILEAU Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ M. Hakim SABRI.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mmc Geneviève FlORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 22H45 M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 17H15 à 22H45 M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H15 à 22H45 Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 22H45 M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 22H45 M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 22H45.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 05 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 1 - (D 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE</u> - Forum pour l'emploi : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi. Intervention(s): M. DJELLAL, Mme DOUTRIAUX.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi, concernant le Forum pour l'emploi 2010.

#### Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 2 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Mise en place d'une pépinière multisites à l'échelle de l'agglomération grenobloise et convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012 entre la Ville de Grenoble, la Métro et la Pousada relative à ce dispositif. Intervention(s): M. DJELLAL.</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de mise en place d'une pépinière multisites en dédiant la location de locaux économiques communaux à ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2010-2012 relative à la pépinière multisites entre la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et l'Association la Pousada.

# Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 3 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité femmes. Avenant financier. Remise à titre gracieux d'un véhicule.</u>

Intervention(s): M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. le Maire.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Solidarité Femmes Grenoble, au titre de l'année 2010, une subvention exceptionnelle de 25 000 € au titre de l'année 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint,
- de sortir le véhicule Renault Express du patrimoine communal et de le céder, à titre gracieux, à l'association Solidarité Femmes.

#### Délibération : Adoptée.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à une association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme HANFF. - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

<u>DELIBERATION Nº 4 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'Entreprise SIMI 2010.</u> Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Pays Voironnais.

Délibération : Adoptée.

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 5 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention d'exécution sur le projet Institut Néel (CNRS) avec la Région Rhône-Alpes et la Métro.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans cette convention;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'opération Institut Néel.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 6 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'association des unions commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2010.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 7 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association SEMI Europe - Grenoble Office.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association SEMI Europe - Grenoble Office, pour une cotisation s'élevant à 2 990 € pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

<u>DELIBERATION N° 8 - (D 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u> - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'exercice 2009.

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summun, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Abstention: 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prenuent pas part au vote: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle) " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 9 - (D 010) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2009 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 31 - (B 002) - LOGEMENT</u> - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf de la programmation 2010.

Intervention(s): Mmc VUAILLAT, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, Mme NEPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2010.

<u>DELIBERATION N° 32 - (B 001) - LOGEMENT</u> - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par Habitat et Humanisme. Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une participation de : 35 000 € à l'opération située 32 quai Xavier Jouvin 18 000 € à l'opération située 9 rue des Bons Enfants.
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la ville de Grenoble et la Société Foncière d'Habitat et Humanisme concernant les opérations susvisées et précisant les modalités de versement des participations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 10 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Salle de concert pour les musiques amplifiées - Approbation de l'avant-projet définitif, du coût prévisionnel définitif des travaux, de l'estimation du coût total de l'opération et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.</u>

Intervention(s): Mmc BARACETTI, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. BERTRAND, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'avant-projet définitif établi par le cabinet HERAULT-ARNOD ARCILITECTES pour le programme de travaux relatif à la construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées ;
- de fixer le coût prévisionnel définitif de l'engagement du Maître d'œuvre pour les travaux à 5
   743 000 € HT (valeur janvier 2010);
- de fixer le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre à 844 712,90 € HT (valeur juillet 2007) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l' avenant n° 1 au marché de 74 644,90 € HT, passé avec le cabinet mandataire HERAULT-ARNOD ARCHITECTES ;
- d'approuver la modification de l'autorisation de programme " Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées ", pour un montant global de dépenses de 7 905 582,00 € HT et détaillée dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 11 - (C 029) - JEUNESSE</u> - Demande d'agrément auprès de l'agence du Service Civique.

Intervention(s): Mme VINCENT, Mme BLANC-TAILLEUR.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique pour accueillir à compter d'octobre 2010 des jeunes dans les domaines d'actions prioritaires définis dans la loi : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Développement international et Actions humanitaires et Intervention d'urgence.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser 100 euros par mois pendant la durée de la mission à chaque volontaire ayant signé un contrat d'engagement de service civique, en complément de la bourse d'un montant de 440 € à 540 € net versé par l'Agence du Service Civique.

#### Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 12 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre Georges Pompidou pour l'exposition "Chagall et les avant-gardes russes dans la collection du Centre Georges Pompidou - musée national d'art moderne" présentée à Grenoble au printemps 2011.</u>
Intervention(s): M. le Maire.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre Georges Pompidou;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'exonération d'assurance pendant l'exposition auprès du ministère de la Culture et de la Communication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ci-annexée.

#### Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 13 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Bilan financier des expositions temporaires pour l'année 2009.</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés des expositions temporaires de l'année 2009 du musée de Grenoble.

## Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 14 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention financière concluc entre la ville de Grenoble et l'association "Cinémathèque de Grenoble".</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Cinémathèque de Grenoble" pour l'exercice 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 joint en annexe.

<u>DELIBERATION N° 15 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution du Grand Prix de la ville de Grenoble accordé au lauréat 2010 du "Festival du court métrage " en plein air de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300 € à Monsieur Nicolas PARISET, lauréat du Grand Prix de la ville de Grenoble conformément à l'avis du jury du "Festival du court métrage" en plein air.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 16 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Droits d'entrée pour inscription aux rencontres professionnelles "Hors les murs allers et retours".</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tarif du droit d'entrée à 12 € pour la journée du 28 septembre 2010 ;
- d'autoriser la perception de ce droit d'entrée par la régie de recettes du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 17 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES</u> - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Le Printemps du Livre 2011 - Approbation du budget et demande de subventions et contributions financières auprès de partenaires publics ou privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel ci-joint de l'opération "Le Printemps du Livre de Grenoble" qui se déroulera du 13 au 17 avril 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Éducation nationale, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, et d'autres partenaires potentiels de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 18 - (C 022) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement public administratif Régie Chaufferie Ciel - Comptes financiers et rapport d'activité 2009.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R 2221-60 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 39 des statuts, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie Chaufferie Ciel pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 19 - (C 005) - EDUCATION - Opération groupe scolaire Anatole-France - phase 2. Approbation du programme définitif, validation de l'Avant Projet Définitif (A.P.D.), du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.</u>

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme du projet,
- d'approuver l'A.P.D. du projet de réhabilitation du groupe scolaire Anatole France phase 2,
- d'approuver le coût prévisionnel définitif (C.P.D.) des travaux d'un montant de 1 692 500 € H.T. valeur juillet 2010,
- d'approuver le forfait définitif du maître d'œuvre à hauteur de 153 985 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le C.P.D. et le forfait définitif du maître d'œuvre.

#### Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 20 - (C 007) -</u> <u>EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de la commune d'Echirolles accueillant des enfants grenoblois - Années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune d'Echirolles, et fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de l'école élémentaire Marcel Cachin de cette commune, à 8 400 € au titre des trois élèves grenoblois qui y ont été scolarisés durant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010.

## Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 21 - (C 015) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : désaffectation d'usage scolaire d'une petite partie de la cour de l'Ecole Malherbe au 38 Rue Pascal - Déclassement.</u>

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter de son usage scolaire et de déclasser, à compter de ce jour, le petit tènement de cour de l'école Malherbe indiqué sur le plan annexé, au 38 rue Malherbe.

## Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 22 - (C 016) - RESTAURATION</u> - Convention cadre de mise à disposition du self Clemenceau aux associations ou clubs.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. THIAR.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à Mme CHENET, Directrice Générale Adjointe des services du département développement culturel, sportif, éducation jeunesse. Reprise de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de cette convention cadre de mise à disposition du self Clemenceau et de son annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les différents utilisateurs pour la mise à disposition du self Clemenceau.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 23 - (C 017) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS concernant l'accueil de personnes âgées au restaurant scolaire Ninon-Vallin.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de cette convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS concernant l'accueil de personnes âgées au restaurant scolaire Ninon-Vallin,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 24 - (C 031) - SPORT - Opération "Quartiers Foot" : convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.</u> Intervention(s): Mme DRULHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, précisant les modalités du partenariat sur l'opération "Quartiers Foot" pour une période de 3 ans à compter de l'année 2010, en particulier l'attribution à la Ville, par le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, d'une participation financière annuelle de 12 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 25 - (C 024) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC).</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison sportive 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2010, soit 142 100 €.

<u>DELIBERATION N° 26 - (C 027) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association Les Brûleurs de Loups de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter à l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble, sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison sportive 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2010, soit 179 600 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 27 - (C 013) - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2010 et convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Teisseire Football Club.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention générale d'objectifs jointe en annexe à intervenir entre la ville et l'association Teisseire Football Club, laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 5 000 €,
- de dire que cette convention sera conclue pour la saison sportive 2009-2010 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour la saison 2010-2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, la convention et les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 28 - (C 018) - SPORT - Tarification des installations sportives municipales :</u> révision des tarifs applicables aux collèges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter les modalités tarifaires relatives à l'utilisation des installations sportives municipales par les personnes morales en adoptant la clause de révision des tarifs applicables aux collèges proposée par le Département de l'Isère,
- de dire que les tarifs sont révisables chaque année à compter de l'année 2010 en fonction de l'évolution de l'indice de location immobilière en métropole constaté sur l'année n-1 (source INSEE) selon la formule suivante : Tn = To (1n/10), où To = tarif de référence, Io est l'indice moyen des prix de location immobilière année 2008, In est l'indice année n-1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 29 - (C 030) - SPORT - Demande de subvention à l'Etat pour le financement exceptionnel de la réfection des vestiaires du stade municipal Raymond Espagnac.</u> Intervention(s): M. DERBAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 5 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel des travaux de remise en état des vestiaires du stade municipal Raymond Espagnac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 30 - (C 020) - MONTAGNE - Convention cadre régissant les relations entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne pour l'année 2010.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 33 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 9 000 € à la MJC Abbaye,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la subvention accordée à la MJC Abbaye, ainsi que l'avenant correspondant à la subvention accordée lors du conseil municipal du 5 juillet 2010 à la MJC Parmentier Maison de quartier Berriat.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT, Mme SALAT, Mme CRIFO - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

<u>DELIBERATION N° 34 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition de locaux du Secteur 3 par Actis à la Ville de Grenoble.</u>
Intervention(s): Mme NEPI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et ACTIS, déléguant à la Ville la gestion et la mise à disposition de locaux associatifs à des associations du secteur 3.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 35 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'ADATE</u>, relative au Fonds de Participation des Flabitants (FPH) sur les secteurs 3, 5 et 6. Intervention(s): Mme MASSON, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs passée entre l'ADATE, le Conseil Général,
   l'ACSE et la ville de Grenoble;
- d'attribuer à l'ADATE une subvention de 27 600 € pour animer et gérer le Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2010;
- -d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - L'éluc citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à une association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur: Mme EL HADDAD - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 36 - (B 007) - SOLIDARITE</u> - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010. Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de l'association ci-dessous et de lui accorder la subvention suivante:
   La Maison des Habitants pour un montant de 4500 euros.
- -d'approuver les termes de l'avenant financier entre la ville de Grenoble et l'association précédemment nommée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée.

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles elles ont la qualité d'administrateur : Mme MASSON, Mme VINCENT.

<u>DELIBERATION N° 37 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Etat relative à la démarche d'Atelier Santé Ville pour l'année 2010.</u> Intervention(s): M. ROUX, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l'Etat, relative à l'Atelier Santé Ville de Grenoble qui prévoit une participation de l'Etat de 60 000 € pour l'année 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

<u>DELIBERATION N° 38 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3 , 5 et 6 pour l'année 2010.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6, et au versement d'une participation de sept mille six cent euros (7 600 €) par le CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Tarifs des vaccinations internationales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er octobre 2010 pour les vaccinations pratiquées par le centre de vaccinations internationales :

Fièvre jaune (Stamaril) : vingt sept euros,

Méningite A + C (Méningo A+C) : vingt neuf euros,

Méningite A+C+Y+W135 (Méncevax) : trente huit euros,

Rage: trente curos,

Hépatite A (HAVRIX 1440 OU 720) : vingt quatre euros,

Hépatite B (Engerix B20) : seize euros,

Fièvre typhoïde (Typhim VI) : vingt huit euros,

Combiné Typhoïde + hépatite A: cinquante deux euros,

Encéphalite à tiques (Ticovac) Encépur : trente neuf euros,

Consultation avec contre-indication à la vaccination: neuf euros et demi.

Acte vaccinal seul: neuf euros et demi.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 40 - (B 003) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - convention pour la collecte des déchets d'activité du centre de vaccination.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquitter une participation financière de 45 € TTC pour l'année 2010 à Grenoble Alpes Métropole;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

<u>DELIBERATION Nº 41 - (B 008) - ACTION SOCIALE</u> - Convention avec l'association "Femmes SDF".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Femmes SDF" ci-annexée;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 13.000 € au profit de "Femmes SDF";
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 42 - (A 031) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - coeur d'agglo - aménagement et requalification des quais de l'Isère - avenant nº 1 au marché de maîtrise d'œuvre nº 09 A 040 - </u>

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre n°09A040 et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces correspondantes à cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 43 - (A 027) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention entre la Ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère relative aux opérations de construction, d'entretien et de réparation du pont de Chartreuse.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère relative aux opérations de construction, d'entretien et de réparation du pont de Chartreuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 44 - (A 008) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition d'un logement à l'Espace 600.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à la disposition de l'Espace 600 un logement de type T4 sis 150 Galerie de l'Arlequin pour une période initiale de 1 an, qui sera tacitement reconduite en fonction de l'avancée du programme de rénovation urbaine de la Villeneuve ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 45 - (A 014) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession de locaux 29 rue Servan à la SCI LASEO.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser un tènement d'environ 70 m² sis dans la cour de l'Alma conformément au plan foncier ci-joint ;
- de céder le volume 2 du bâtiment sis 29 rue Servan, d'assiette foncière cadastrée section BV numéros 112, 113 et 115 et le tènement ci-avant déclassé, à la SCI LASEO et au prix global de 166 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

<u>DELIBERATION Nº 46 - (A 019) - URBANISME REHABILITATION - Ancien couvent Sainte Cécile, siège des Éditions Glénat - Soutien à la mise en valeur du patrimoine.</u>
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, Mme BARACETTI, M. KUNTZ, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la SCI GLENAT une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 000 €, au regard de la valorisation patrimoniale de la chapelle de l'ancien couvent Sainte Cécile et de sa cour d'accès, et en raison de l'ouverture de la chapelle au public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SCI GLENAT.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 PC + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 47 - (A 018) - URBANISME REHABILITATION - Décision de signer des</u> conventions de droit de visite avec les copropriétés : 7 rue Chenoise et 69 rue Saint Laurent à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de droit de visite avec la copropriété sise au n° 7 rue Chenoise, et de verser à cette copropriété une subvention d'un montant de 6 500 euros;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de droit de visite avec la copropriété sise au n° 69 rue Saint Laurent et de verser à cette copropriété une subvention de 6 279 euros.

<u>DELIBERATION Nº 48 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Foyer Henri Tarze</u> - Rachat du bail emphytéotique à ACTIS, cession d'un ténement à Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder au rachat des droits restants sur le bail emphytéotique consenti à ACTIS moyennant un prix de 110 000 € ;
- de céder à l'euro symbolique à Grenoble Habitat un tènement de 919 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AH numéro 97 conformément au plan foncier;
- d'autoriser Grenoble Habitat à démolir le bâtiment de l'ancien foyer Henri Tarze après construction des nonveaux locaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 49 - (A 009)</u> - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession, acquisition et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser un tènement d'environ 94 m² sis 16 rue Général Ferrié, puis de le céder à Monsieur BAUME au prix de 65 000 €, conformément au plan foncier et clauses et conditions générales et particulières de la notice 1 ci annexée ;
- de céder à la SDH une maison en très mauvais état sise 11 rue Charles Testoud au prix de 200 € HT/ m² SHON, soit un prix total prévisible de 148 000 € HT, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 2 ci-annexée ;
- de désaffecter et déclasser le tènement de 105 m² sis Place Docteur Gallimard, puis de le céder à l'euro symbolique à ACTIS, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 3 ci-annexée;
- de céder à Monsieur et Madame MACHADO un studio sis 36 rue Docteur Calmette au prix de 38 000 € et conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 4 ciannexée;
- de céder à l'euro symbolique à GRENOBLE HABITAT, une parcelle de 1,2 m² sur l'ilot F de la ZAC Teisseire JO, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 5 et 6 ci-annexée ;
- de céder à l'euro symbolique à la Société Nationale Immobilière, une parcelle de 2.35 m² sur l'ilot I de la ZAC Teisseire JO, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 5 et 6 ci-annexée;
- de céder à la société E-Network, représentée par Monsieur Stéphane SALLÉ, ou à toute personne morale s'y substituant, un local sis 7 rue des Arts et Métiers au prix de 245 000 €, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 7 ci-annexée;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de permis de démolir pour la démolition d'une maison située 83 rue de Stalingrad, conformément à la notice 8 ci-annexée;
- d'acquérir auprès de Monsieur Bruno BARATIER, le box garage représentant le lot 210 du parking silo 5, pour un montant de 6 000  $\epsilon$  ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame MOUNET les garages représentant les lots 214 et
   261 du parking silo 5, pour un montant de 14 875 €;
- d'acquérir auprès de Monsieur Guy ROCHEBLAVE le garage représentant le lot 212 du parking silo 5 pour un montant de 8 875  $\in$  ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Redouane RAJAB le garage représentant le lot 176 du parking silo 5 pour un montant de 6 000 € ;
- d'acquérir auprès de Madame Barbara QUINT-HEDGES le garage représentant le lot 1 116 du parking silo 1 pour un montant de 6 000 € ;
- d'acquérir auprès de Madame Anne BUTTIN le garage représentant le lot 1 242 du parking silo I pour un montant de 6 000  $\epsilon$  ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée,

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 50 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Perception d'une subvention de l'Etat pour la dématérialisation des Notes de renseignements d'Urbanisme.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le projet de dématérialisation des notes de renseignements d'urbanisme ;
- de solliciter la subvention de 10 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- de percevoir cette subvention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 51 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxes d'urbanisme - Remises gracicuses des pénalités de retard de paiement sur la Taxe Locale d'Equipement.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise de la pénalité de retard de paiement (majoration 5 %), concernant la Taxe Locale d'Equipement appliquée à Monsieur Pierre Georges NEGRO, dans le cadre du permis de construire du 24 avril 2007;
- d'accorder la remise des pénalités de retard de paiement concernant la Taxe Locale d'Equipement, appliquées à la SCI Résidence Jean Macé, dans le cadre du permis de construire délivré le 22 juin 2007 puis transféré le 29 juillet 2008.

<u>DELIBERATION Nº 52 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Convention de gestion de la réserve ministérielle de chasse de la vallée du Drac inférieur- Signature de la convention et délégations de la ville auprès de l'association de gestion.</u>

Intervention(s): M. GRASSET.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion de la réserve ministérielle de chasse de la vallée du Drac inférieur avec l'association du même nom;
- de désigner cinq membres du Conseil municipal pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association :
- Monsieur Éric GRASSET
- Monsieur Jean-Michel DETROYAT
- Monsieur Olivier BERTRAND
- Monsieur Alain PILAUD
- Monsieur Serge NOCODIE.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 53 - (A 005) -</u> ENERGIE - Certificats d'économics d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal - Période 2009 - Autorisation de signer une convention et un accord avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Intervention(s): M. GRASSET.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et des accords sur la valorisation des Certificats d'économies d'énergie engendrée par des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les accords, ci-aunexés, passés avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

#### Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 54 - (A 022) - TRAVAUX - Requalification de la cour Edmond Arnaud - convention de financement.</u>

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et au titre d'un financement exceptionnel de l'Etat ;
- d'accepter la participation de 22 000 € d'ACTIS ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec ACTIS annexée à la présente délibération.

DELIBERATION N° 55 - (A 023) - TRAVAUX - Parking Irvoy - protocole transactionnel (correctif).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 56 - (A 024) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Vente d'un véhicule à pile à combustible à la société Axane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rétrocéder à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole la subvention de 4 050 euro.
- de rétrocéder à la région Rhône-Alpes la subvention de 10 250 euro.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société Axanc, la convention de vente ciannexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 57 - (A 025) - FINANCES</u> - Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des services de distribution d'eau et d'assainissement. Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M.SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer pour l'année 2010 le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 30 euros par kilomètre de réseau, hors les branchements et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement,
- de dire que, pour les années suivantes, le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera toujours fixée au plafond mentionné par le décret et évoluera au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index "ingénierie", défini au journal officiel du 1er mars 1974 et publiés au Bulletin officiel du ministère chargé de l'équipement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 58 - (A 028) - STATIONNEMENT - Subrogation de la ville de Grenoble aux droits de la société Q-Park suite à la fin du contrat de régie intéressée pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la reddition des comptes de Q-Park;
- de constater que Q-Park n'a pas procédé au recouvrement des sommes dues ;
- d'acter de la subrogation de la ville aux droits du régisseur ;
- de mettre en recouvrement les impayés à compter du 1er janvier 2009.

<u>DELIBERATION N° 59 - (A 003) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park CGST, pour l'exercice 2009.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte de la transmission du rapport annuel de l'exercice 2009 par le délégataire.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 60 - (A 002) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement géré en "régie intéressée" pour l'exercice 2009.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage géré en "régie intéressée ", pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 61 - (A 001) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2009.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant", pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION Nº 62 - (E 001) - FINANCES - Adhésion à l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.</u>

Intervention(s): Mme MONERY, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

<u>DELIBERATION N° 63 - (E 009) - FINANCES - Budget Principal : affectations de subventions sur crédits existants.</u>

Intervention(s): M. KUNTZ, Mine VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

#### FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

#### Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante):

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

#### Chapitre 67 (charges exceptionnelles):

- artícle 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales	13 Septembre 2010
- Culture, Sport, Education, Jeunesse	14 Septembre 2010
- Solidanté	15 Septembre 2010
- Finances, Administration Générale, Ressources Humaines	15 Septembre 2010
- Vie Urbaine et Développement Durable	17 Septembre 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

## COMMISSION Solidarité

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE 5 000,00

TOTAL ARTICLE 5 000,00

Article: 6574 (chapitre 65)

# COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

C NOUS	8 000,00
ALEGRIA	1 200,00
ARIANE PRODUCTION	7 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	6 940 00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 500,00
COMPAGNIE LA PENDUE - THEATRE DE L'HOMME RIDICULE	8 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	3 500,00
EKWATERA	2 000,00
L'ATELIER	6 000,00
SCENE EN VIE	1 500,00
VOX INTERNATIONAL THEATRE	2 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	1 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	9 885,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	1 500,00
GUC BADMINTON	1 000,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 400,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	5 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 400,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	1 500,00
COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE	8 829,00

## COMMISSION Solidarité

ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA AMICALE DU PERSONNEL DU CHRU DE GRENOBLE AVIPAR AXES	3 500,00 700,00 2 500,00 700,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	2 500,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	1 000,00
GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIE ET TABACOLOGIE	2 000,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	1 000,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00
ROMS ACTION	4 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	1 500,00
TANDEM HANDICAPES VALIDES	1 350,00
TERRE DE SIENNE	4 000,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISÈRE	14 111,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	10 000,00
ADFI/DEFENSE FAMILLES & INDIVIDU VICTIMES DERIVES SECTAIRES	500,00
CENTRE CULTUREL JUIF	2 000 00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	2 300,00
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LIBERTE	500,00

MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	9 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I)	55 000,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	65 380,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	14 200,00
MAISON DES HABITANTS	4 500,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CUISINE AMITIE	400,00
CULTURES DU COEUR ISERE	1 000,00
DAYERO	3 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
FEMMES SDF	13 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	2 500,00
L'AGE D'OR	15 000,00
LE LAC	400,00
PIROUETTE	5 000,00
PRELUDES	5 000,00
SAINT PAUL SANS FRONTIERES - LES CHEMINS DE DAMAS	10 000,00
SAINT ROCH! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE?	800,00
SAVOIRS POUR REUSSIR ISERE	1 500,00
COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.	
COMMISSION THANCES! AUM. Gen./ Res. Hum.	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC - UNCAFN)	100,00
COMMUNICATION IN THE PART OF THE	
COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI	
	2 000 00
AG COMPT CROUS GRENOBLE	2 000,00 1 000 00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38	1 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE	1 000,00 700,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	1 000,00 700,00 1 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE	1 000,00 700.00 1 000,00 2 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 3 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 3 500,00 1 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 3 500,00 1 500,00 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 3 500,00 1 500,00 1 300,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CÉI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 000,00 1 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 000,00 1 500,00 1 500,00 850,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE  UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 000,00 1 500,00 850,00 1 800,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE	1 000,00 700.00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 000,00 1 500,00 1 500,00 850,00 1 800,00 2 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE  UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF  ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CRÉATION D'EMPLOIS	1 000,00 700.00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 8 500,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38 BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPÉMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN ORFEO MUSIQUES DU MONDE OURALPES RAID INP GRENOBLE UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 1 800,00 3 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN ORFEO MUSIQUES DU MONDE OURALPES RAID INP GRENOBLE UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 8 000,00 3 000,00 16 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE  UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF  ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS  ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS  ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER  AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION  ARTISANS DU MONDE	1 000,00 700.00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 1 800,00 3 000,00 16 000,00 4 400,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE  UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF  ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS  ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS  ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER  AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION	1 000,00 700.00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 1 800,00 2 500,00 3 000,00 16 000,00 4 400,00 3 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN ORFEO MUSIQUES DU MONDE OURALPES RAID INP GRENOBLE UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION ARTISANS DU MONDE COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR GRENOBLE EQUITABLE	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 1 800,00 2 500,00 3 000,00 16 000,00 4 400,00 3 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG  DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE  DOLCE CINEMA  FLORALIS-UJF FILIALE  HANDICAP INTERNATIONAL  HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION  INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES  INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP  INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN  ORFEO MUSIQUES DU MONDE  OURALPES  RAID INP GRENOBLE  UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF  ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS  ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS  ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER  AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION  ARTISANS DU MONDE  COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 8 000,00 3 000,00 16 000,00 4 400,00 3 000,00 12 000,00
AG COMPT CROUS GRENOBLE  AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38  BEST INPG: BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE DOLCE CINEMA FLORALIS-UJF FILIALE HANDICAP INTERNATIONAL HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN ORFEO MUSIQUES DU MONDE OURALPES RAID INP GRENOBLE UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION ARTISANS DU MONDE COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR GRENOBLE EQUITABLE INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT	1 000,00 700,00 1 000,00 2 000,00 600,00 1 000,00 1 500,00 1 500,00 1 300,00 1 500,00 1 500,00 2 500,00 1 800,00 2 500,00 3 000,00 16 000,00 4 400,00 3 000,00

IE PAPETIERE DE GRENOBLE - LABEL VILLE	25 000,00 10 000,00 40 000,00 4 350,00
TOTAL ARTICLE	594 195,00
(chapitre 67)	
Education, Jeunesse	
, ·	1 551.66 878,79 1 829,08
D'ACTION SOCIALE S DE JOUHAUX E/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD) S DU SANG - /EMENT FRANCAIS POUR LE ) RIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE ILE VERTE GGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	87,00 1 369,99 321,30 498,10 652,30 731,78 254,56 121,80 237,72 461,25 388,18 1 111,30 559,85 1 605,50
h, Insertion RI	
FIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	1 498,80
TOTAL ARTICLE	14 158,96
	(chapitre 67)  Education, Jeunesse  ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)  HE  D'ACTION SOCIALE S DE JOUHAUX E/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD) S DU SANG  /EMENT FRANCAIS POUR LE )  RIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE ILE VERTE IGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC DU DAUPHINE/UIAD  h. Insertion RI  IFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI

TOTAL BUDGET 613 353,96

# RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

#### C.M. du 26 avril 2010

Il a été affecté une subvention de à l'association CCAS – Centre Communal d'Action Social 500.00€

Cette subvention aurait dû être instruite au nom de CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT. Il convient de la modifier au nom de cette association.

#### RECTIFICATIFS

#### CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE COMMISSION SOLIDARITE

#### C.M. du 14 juin 2010

Il a été affecté une subvention de à l'association CHAUFFERIE CIEL (REGIE) – REGIE 2 C 3 900.00 €

Il convient de ré-imputer la subvention sur le CHAPITRE 65 - NATURE 657362.

Il a été affecté une subvention de à l'association **ADAJE**  1 271.00 €

Il convient de réduire ce montant à et de ré-imputer la subvention sur le CHARIT.

1 270.80 €

et de ré-imputer la subvention sur le CHAPITRE 67- NATURE 6745.

Il a été affecté une subvention de à l'association COMMUNIC'ACTION

800.00€

Cette subvention ayant déjà été affectée, il convient de la désaffecter. (cf : Conseil Municipal du 26 avril 2010, et rectificatif présenté lors du Conseil Municipal du 17 mai 2010).

# **RECTIFICATIFS**

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION SOLIDARITE

# C.M. du 14 juin 2010

Il a été affecté une gratuité de à l'association **COMMUNIC'ACTION**  528.40 €

Cette gratuité ayant déjà été affectée, il convient de la désaffecter. (cf : Conseil Municipal du 26 avril, et rectificatif présenté lors du Conseil Municipal du 17 mai 2010).

Il a été affecté une gratuité de à l'association MPT ST LAURENT.

610.10 €

Cette gratuité a été annulée, il convient de la désaffecter.

# **RECTIFICATIF**

# CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

# C.M. du 05 juillet 2010

Il a été affecté une subvention de à l'association **COMITE DES FETES BOULISTES** pour l'organisation des grandes fêtes boulistes du 15 août 2010.

En raison de l'annulation de cette manifestation, il convient de désaffecter la subvention.

## RECTIFICATIF

## **CHAPITRE 67 - NATURE 6745**

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

# C.M. du 05 juillet 2010

Il a été affecté une gratuité de 2 600.00 € à l'association LE RADIO AUTOMOBILE CLUB DE GRENOBLE pour l'organisation du Championnat du Monde Motos RC 2010 du 31/07/10 au 08/08/2010.

En raison de l'annulation de cette manifestation, il convient de désaffecter la gratuité.

Conclusions adoptées Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme Pour le Maire,

l'Adjoint délégué, J. SAFAR Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- C Nous : Adoptée à l'unanimité.
- Coopérative Scolaire École Maimonide : Contre : 4 PC + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"+1 Groupe des élus Socialiste, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (Melle PERRIER) Abstention : 2 Groupe des élus Socialiste, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (Mme DESLATTES, M. NOCODIE) Pour : le reste,

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme HANFF, Mme VUAILLAT, Mme MASSON, Mme VINCENT, M. NOBLECOURT, M. DJELLAL, M. MOTTE, Mme DESLATTES, M. BACHIR-CHERIF, Mme FIORASO, Mme EL HADDAD, Mme SALAT, Mme CRIFO - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 64 - (E 008) - FINANCES - Garantics d'emprunts - Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma / Acquisition des murs du nouveau Cinéma Le Méliès via un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) - Ligue de l'Enseignement de l'Isère / Réalisation des aménagements du nouveau Cinéma Le Méliès.</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 275 000 €, représentant 50 % de l'emprunt d'un montant total de 550 000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la Ligue de l'Enseignement de l'Isère se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 500 000 €, représentant 50 % de l'emprunt d'un montant total de 1 000 000 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma et/ou la Ligue de l'Enseignement de l'Isère, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par elles aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elles auraient encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en leur lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant;
- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma et la Ligue de l'Enseignement de l'Isère une convention précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et ces organismes.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 65 - (E 010) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SOMINALP - Restitution de fonds.</u>

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'interruption définitive de la procédure de création de la SEM Sominalp,
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la restitution, par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, des 175 000 € versés en décembre 2004 par la Ville au capital de la SEM à créer (Sominalp).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

 $\frac{\text{DELIBERATION N° 66 - (E 004) -}}{\text{autorisation de signer.}} \text{ ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics -}$ 

Intervention(s): Mme MODELSKI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 10A211 10A212;
- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A269 08A264 08A263 08A265 08A268 08A274 -08A275,

Délibération : Adoptée.

Votes séparés sur les avenants "Rénovation - Réhabilitation mises aux normes des bâtiments du site CEMOI"

avenant n° 4 aux marchés 08A265- 08A268 et avenant n° 5 au marché 08A275 : Abstention : 9
 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5
 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)"- Pour le reste.

Le reste de la délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 67 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Régie des Eaux de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour la réfection définitive de tranchées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réfection définitive de tranchées consécutives aux travaux exécutés sur les réseaux situés sous les voies de Grenoble et les travaux de revêtements induits, le cas échéant, par ces réfections, conformément à l'article 8 du code des marchés publics :
- de désigner Monsieur Serge NOCODIE comme représentant titulaire de la Ville à la commission d'appels d'offres du groupement (la Ville étant coordonateur du groupement, il présidera la commission d'appels d'offres du groupement);
- de désigner Madame Florence HANFF comme représentant suppléant de la Ville à la commission d'appels d'offres du groupement.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 68 - (E 011) - ASSURANCES - Acceptation d'indomnité d'assurance - sinistre du 7 juin 2009 - incendie du centre sportif La Piste.</u> Intervention(s): Mme DOUTRIAUX, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la lettre d'acceptation sur indemnité ;
- d'autoriser le Maire à percevoir le solde de l'indemnité d'un montant de 1 590 834 €.

Délibération : Adoptée.

Ne preunent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" ± 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 69 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.</u>

Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOCODIE, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les sommes versées dans le cadre du "programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel" de la part du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

<u>DELIBERATION Nº 70 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 71 - (E 014) -</u> ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Visite Etablissement Parc et Sport à BRON Visite Terrains Synthétiques - le 20 mai 2010 à Lyon - A, PILAUD

Visite des Etablissements BLACHERES (Hluminations) - le 27 mai 2010 au Pays d'Apt - A. PILAUD

Conseil syndical du Pare Naturel Régional du Vercors - le 5 juin 2010 à Beauvoir en Royans - E. GRASSET

A4 - Les rencontres du cadre de vie 2010 Les journées de la Ville Durable - Ecoquartiers - Ecocités - les 22 et 23 juin 2010 à Lille-Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Commission Education de l'Association des Maires de Grandes Villes de France - le 30 juin 2010 à Paris - P. BRON

Commission Europe de l'Association des Maires de Grandes Villes de France - le 6 juillet 2010 à Paris - B. BETTO

Vernissage de l'expo Samuel ROUSSEAU - le 9 juillet 2010 à Alex (Savoie) - J. SAFAR

Rendez-vous "Education Artistique" à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - le 13 juillet 2010 à Lyon - E. BARACETTI

Présentation du spectacle "les trois Voiles de l'Europe" à l'occasion de "Essen Capitale Européenne de la Culture "

- les 14 et 15 juillet 2010 à Essen - B. BETTO

64ème édition du Festival d'Avignon - du 15 au 18 juillet 2010 à Avignon - E. BARACETTI

Rendez-vous avec Ch. de PORTZAMPARC - le 22 juillet 2010 à Paris - G. FIORASO Projet catalogue ADIFOLK 2011

Transmission relais par les autorités de CRACOVIE à la Ville de Grenoble

- les 8 et 9 août 2010 à Cracovie - A. PILAUD

Rendez-vous avec Pierre BERGE, Fondation Pierre BERGE

- le 1er septembre 2010 à Paris - E. BARACETTI

Réunion du Groupe Régional Santé Environnement

- le 8 septembre 2010 à Lyon - P. VOIR

Débat organisé par le Journal LE TOUT LYON à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2010

- le 8 septembre 2010 à Lyon - E. BARACETTI

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales

- le 15 septembre 2010 à Paris - A. DJELLAL

Manifestation dans le cadre des événements préparatoires au tricentenaire de la naissance de J.J. Rousseau - 2012 Rousseau pour tons

- le 21 septembre 2010 à Genève - E. BARACETTI

Réunion du bureau de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe - le 21 septembre 2010 à Paris - B, BETTO

10ème Conférence des Villes

- les 21 et 22 septembre 2010 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR, II. NECIB, B. DIENG, M. VUAILLAT, P. GARCIA

Colloque international organisé par l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles

- le 24 septembre 2010 à Paris - E. PERRIER

3ème journée européenne de l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique

- le 28 septembre 2010 à Paris - S. GEMMANI

10ème Rencontre nationale du réseau des Missions Locales

- le 30 septembre 2010 à Paris - A. DJELLAL

1ères Assises de la Coopération décentralisée Franco-Arménienne

- du 6 au 10 octobre 2010 à Yerevan (Arménie) - J.M. DETROYAT

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)"- Pour le reste.

Le groupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle) quitte la salle à 22h32.

<u>DELIBERATION N° 72 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.</u> Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

### $\underline{\text{V}}\underline{\text{CEU}}(X)$ :

-<u>Vœu</u> · Pour l'extension de l'autoroute A51 présenté par M. Fabien de SANS NICOLAS Intervention(s) : Mmc MODELSKI, M. le Maire.

Vœи: Repoussé.

Pour : 4 "UMP Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile"- Contre : le reste.

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle. Divers droite et Société civile" quitte la salle à 22h42.

<u>DELIBERATION Nº 73 - (G 002) - VOEU - relatif au droit de vote et l'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales, présenté par le groupe Écologie et Solidarité.</u>
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme EL HADDAD, M. le Maire, M. MOTTE, M. DJELLAL.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ, celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 3 Groupe des élus Socialistes. Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen. Société Civile et Apparentés (M.DJELLAL, Mme BARACETTI, M. GRASSET) + 3 MoDem + 3 Grenoble Démocrate - Pour : le reste.

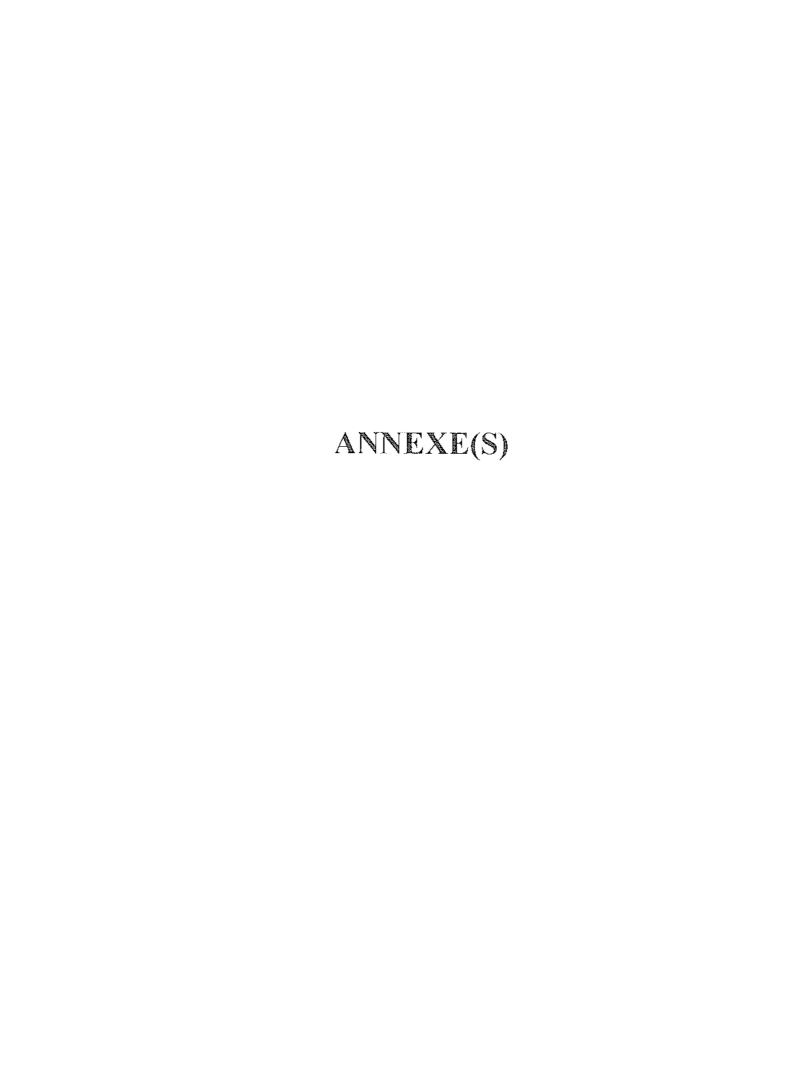
### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler sa demande d'accorder le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales et demander au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire un projet de loi instaurant ce droit.
- ce vœu sera transmis au Président de la République, au Premier Ministre, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 3 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (M.DJELLAL, Mme BARACETTI, M. GRASSET) + 3 MoDem + 3 Grenoble Démocrate - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45



### AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Référence de la convention

- itoloitilee (	ie ia convention			
Date de la convention	Validité de la convention	Subvention fonctionnement 2010 dějá votéc	Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
01/04/ 2009	31/12/2011	77 000 €	Organisation de l'Isère EDF Trophy le 2 octobre 2010	1 500 €
délibération 41	-C010 du 23/03/2009			
23/06/ 2009	31/12/2011	33 550 €	Subvention pour le personnel mis en position de détachement : 4ème trimestre 2010	9 885 €
délibération 53	-C013 du 08/06/2009			
Délibération C013 du 27/09/2010	31/12/2010	19 850 €	Aide exceptionnelle à l'investissement	5 000 €
	Date de la convention  01/04/ 2009  délibération 41- 23/06/ 2009  délibération 53- Délibération C013 du	Date de la convention         Validité de la convention           01/04/2009         31/12/2011           délibération 41-C010 du 23/03/2009           23/06/2009         31/12/2011           délibération 53-C013 du 08/06/2009           Délibération C013 du 31/12/2010	Date de la convention         Validité de la convention         Subvention fonctionnement 2010 déjà votée           01/04/2009         31/12/2011         77 000 €           délibération 41-C010 du 23/03/2009         31/12/2011         33 550 €           délibération 53-C013 du 08/06/2009         Délibération C013 du 31/12/2010         19 850 €	Date de la convention       Validité de la convention       Subvention fonctionnement 2010 déjà votée       Objet de la subvention         01/04/2009       31/12/2011       77 000 €       Organisation de l'Isère EDF Trophy le 2 octobre 2010         délibération 41-0010 du 23/03/2009       31/12/2011       33 550 €       Subvention pour le personnel mis en position de détachement : 4ème trimestre 2010         délibération 53-013 du 08/06/2009       31/12/2010       19 850 €       Aide exceptionnelle à l'invertis coment

## <u>LOGEMENT</u> : Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf de la programmation 2010

### Madame Monique VUAILLAT expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conduit, depuis plusieurs années, une politique du logement volontariste, marquée par un investissement financier conséquent.

De 1996 à 2005, la Ville a apporté son soutien à la production du logement social par le biais d'une subvention d'équilibre.

En juin 2005, un dispositif d'aide aux opérations neuves de logement social a été mis en place, ayant pour objectif d'encourager la production de grands logements à loyer et charges maîtrisés. A partir de 2006, une aide forfaitaire de 5 000 € par logement produit a donc été accordée à tout logement social neuf, sous réserve de la production de 40% de logements de type T4 et plus et de 40% de logements de type T3 et plus dont le loyer est abaissé au plafond APL, calculés sur l'ensemble de la production annuelle du bailleur. Pour tous les logements assurant une consommation de 50 KWh/m²/an pour le chauffage. l'aide de la Ville a été majorée de 1000 €.

Afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique et, notamment, ses incidences sur les équilibres financiers des opérations. la Ville a modifié son dispositif d'aide par délibération du 6 juillet 2009.

Un nouveau système d'aide au logement locatif social neuf a ainsi été adopté qui maintient à la fois une contrepartie en matière de baisse de loyers, et aussi la volonté de produire une part de grands logements dans chaque opération, notamment dans l'optique de maintenir des familles avec des enfants dans la ville centre, et d'en faire venir d'autres.

Le plan d'action proposé par la délibération cadre du 26 janvier 2009, décliné pour les cinq ans à venir, rappelait en effet que, "pour développer et diversifier davantage l'offre de logements, il convient d'actionner l'ensemble des leviers pouvant contribuer à la création d'une offre locative abordable par des ménages modestes".

La présente délibération propose d'appliquer le dispositif existant aux opérations programmées et agréées en 2010. Ce système incite à la production de logements familiaux en maintenant l'exigence de production de 40% de T4 et plus dans chaque opération tout en élargissant la minoration d'une partie des loyers aux logements de type T2 à T4 et plus.

### Modalités de la réforme : loyers minorés et logements familiaux

Une aide forfaitaire de 5 000 € par logement produit est accordée pour tous les logements locatifs sociaux neufs financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) dans le cadre de la programmation 2010 (sur production de l'agrément de la Métro) si les conditions ci-après sont respectées :

- chaque opération doit produire au moins 40% de logements de type T4 et / ou plus,
- les loyers de 20% de la surface utile des logements PLUS d'une opération doivent être abaissés au niveau du loyer PLAI.
- les logements concernés par ces loyers minorés doivent être répartis sur chaque type de logement produit, du Γ2 au T4 et plus,
- cette baisse d'une partie des loyers ne doit pas entrainer d'augmentation des autres loyers dans la même opération,
- ces logements à loyers minorés sont intégrés à la réservation de la Ville qui bénéficie de 25% des logements réservés sur chaque opération, hors PLAI.

En ce qui concerne les opérations de logements sociaux réalisées en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.), l'aide actuellement en vigueur est maintenue pour les opérations agréées en 2009 : 2 500 € par logement produit de type T2 ou moins, 3 500 € par logement produit de type T3 et 4 500 € par logement produit de type T4 et plus.

L'aide accordée aux logements sociaux neufs financés en PLUS CD correspond à celle qui figure dans les conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Enfin, une aide supplémentaire de 1 000 C par logement sera accordée aux logements sociaux neufs (PLUS, PLUS CD et PLAI) produits par ACTIS et Grenoble Habitat dans le cadre de la programmation 2010, si ces logements assurent un niveau de performance énergétique basse consommation.

### Versement de l'aide

- 1) L'aide de 5 000 € sera versée en deux temps :
- 50% sur production de l'ordre de service et de la convention APL signée par la Métro délégataire et le bailleur social, afin d'apprécier le respect des conditions énumérées précédemment ; en cas de non respect de ces conditions, le versement ne sera pas effectué.
- 50% sur production de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux et de la grille des loyers proposée aux locataires : en cas de non-conformité entre cette dernière et la convention APL, le second versement ne sera pas effectué et les 50% versés à l'ordre de service devront être remboursés à la Ville.
- 2) L'aide de 1000 € sera versée à l'ordre de service, sur production de la fiche de synthèse de l'étude thermique établic par le bureau d'études pour attester du niveau de performance basse consommation.
- 3) Pour les logements acquis en V.E.F.A.:
- 50% versés sur production du contrat de vente signé,
- 50% sur production de la D.A.A.C.T. ou d'un certificat de livraison des logements locatifs sociaux.

### Principe d'application

Chaque opération respectant les conditions précédentes fera l'objet d'une délibération et d'une convention entre la Ville et le bailleur.

Afin d'apprécier l'efficacité sociale et économique de ce nouveau dispositif, une évaluation en sera faite par les services de la Ville pour l'ensemble des opérations en ayant bénéficié.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 15 septembre 2010
- Vie Urbaine et Développement Durable du 16 septembre 2010

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2010.

Conclusions adoptées : Pour extrait conforme.
Adoptée à l'unanimité. Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

SANTE PUBLIQUE: Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6 pour l'année 2010.

Monsieur Patrice VOIR expose,

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010, le CCAS de Grenoble a perçu un financement d'un montant de sept mille euros ( 7 000 €) de la part de Grenoble Alpes Métropole et de six mille( 6 000 €) de la part de l'Etat pour une action intitulée "Programme de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique sur les secteur 3, 5 et 6 " dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

A ceci vient s'ajouter un complément de financement de quinze mille euros (15 000 €), perçus dans le cadre d'un Programme de Prévention financé par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes .

Cette action est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Service Promotion de la Santé de la Direction Santé Publique et Environnementale de la Ville de Grenoble et les centres sociaux de la direction du développement social et solidarité du CCAS.

Elle est développée dans le cadre de la démarche dite "Atelier Santé Ville" avec l'appui des centres sociaux des quartiers Mistral, Village Olympique, Arlequin et Baladin, Teisseire Abbaye-Jouhaux et Bajatière ainsi que l'ensemble des partenaires de ces secteurs.

Le service promotion de la santé de la Ville de Grenoble est opérateur de cette action sur les secteurs 3 et 5.

Cette action s'intègre dans l'axe « accès aux soins » du Conseil Local de Santé Mentale de Grenoble.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Grenoble et son CCAS afin de formaliser le reversement de cette participation du CCAS à la Ville pour un montant de sept mille six cent euros (7 600 €).

Cette recette est inscrite au budget général de la Ville : chapitre 74 "Dotations et participations", article 7476 "CCAS et caisse des écoles", fonction 12-3 "hygiène publique

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 15 septembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6, et au versement d'une participation de sept mille six cent euros (7 600 €) par le CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Conclusions adoptées :	Pour extrait conforme
Adoptée à l'unanimité.	Pour le Maire,
	L'Adjoint Délégué,
	M. Patrice VOIR

Affichée le :

u 27/69/20		10 - annexe à la délibération n° 72 - G 001
	-Comptes	il du 27/09/201

Date de notification	J	22,07,251.0	06/08/2010	06/08/2010	06/08/20:0	088,2010	06/08/2010	06/03/2010	05/08/2010	05/08/2010	06/08/2010	06/08/2010	2406/2010	20,07,2010	28/07/2010	12/07/2010	16/07/2010	16/07/2010	16:07/2010	15/07/2010	16/07/2010
Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant misimum elfigit maximum annuel		160 DCG E HT		19 525 € ∺T	Tranche Jeme 11 78, 6 HT Tranche conditionale 17 667 Clanche Code 15 603 €	Tranche ferme to 207 6 HF Franche conductinelle 7 826 6 Griden Chlore 10 6;	THE 282 :	Tranche conditennelle 17 898 € Orango 17 898 €	Tranche forme 2,432 E HT Tranche conditornelle 5,725 E Ontwee	3.376 £H	Tranche conditionnelle 11 475 € Tranche conditionnelle 11 475 €	Tranche ferres 6 0.5 E.P. Tranche conditionnelle 5 0.5 E.P. Tranche conditionnelle 5 0.5 E.P. Cotton 2 945 €	23 030 € aT	52 810 E HT	ZZ 503 €HĪ	89 888 90 C F	4 283, 90 € H	TE38531	6 135 96 € HT	128 000 € HĪ	2.775 E HT
Type de prix		Marchés à bons de commande sur bordereau de prix	Verches a bons de commande sur bonderaude por x	Marchés à bons de commande sur bondaneau de privi	Marches à consider commande sur porcereau de prix	Varches a bons de compande sur borderest de prix	Marché à crix giobal et forfairere	Marche a prix globe: et forfataire	Marche à prix global et ferfacana	Marché à phy global et forfataire	Marché à pny global et forfataire	Marché à pox global et forfataire	Marché & onx global et forfattaire	Marché à prix grobal et forfaitaire	Marché à prix globatio, forfataisere	Marché o prix global et forfatsire (	Marché ਤੇ ਸਮ globel et forfattaire	Marché à prix grobal et forfataire	Marche à prix globar et fortaltaire	Marché à onx global et forfaltaire	Marché à prix alchei er forte ane
	DECISIONS EN MATIERE DE PASSATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS	Akthat de demass aumenlairas 2010 i Woduris congaliss du surgelès diorigne onogrape ou équinaleme	Ecole Maternale Marcea. Mise aux normes de l'office de rechauffage et amenagements intériours divorse.	École Matemete Marcasu Mise aux normos de lofice de réchaullaya et amanagonomis intereurs divers Loi 12 maténel de cuisine	Écure Maleirre le Marceau Mise aux normes de roff de de rectraurlage et amanagoments préneuts divers Lot 9 l'ohauffage : vertilieton : sanitairo	Ecole Warsmatte Maceau. Miss aux hombs de fortice de récnauffage et aménagentants intérieurs ฒ.ธาร เจเ 8. evectriote	Écote Matemate Marcau Mise aux nomics de lichitée de réchaullage et aménagements interreurs divers Lot 6, schres		Ecole Matematie Marceau Misse aux normes de lo hôthco de reconso/fage et amanagaments ritemeurs divors of 4 cartie anse retenence		École Matierneire Marceau Mine sur vortres de léffice de récraultage or aménagoments interieurs a vers Lot 2. dioissons : Eux platinats	Ecole Maternete Marceau Miss aux normes de l'office de rechauffage et enteragements intérieurs divers Los s'integenmente : démoit on	- 5	Marche complicatoria re électricie HT au marche 134026 renovation des báuments Alpoypo	Travaux de perificie école Amaiole France	Démainen et reconstruction des accès extériéurs "Quaner Muluairé"	Háte, de Vile de Grenctue Madornisation des asconseurs Lot 14 is onalet que	Hotel de Ville de Grenadie Modernisation des ascenseurs Lot 13 - rettouane	Hôtel de Ville de Grendble Modernisanor des ascenseurs Let 12 - dimansation-verillation	Hâtel de Vite de Grandura Modamisation des ascenseurs Lot 11 - électricité	Hotel de Ville de Grenoùle Modernisation des asoenseurs
Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE	AMBRES SARL 30340 MEJANNES LES ALES	ML SERVICES 38100 GRENOBLE	MERENO - OLE 38100 GRENOBI E	SARL OL MAT SANIT 38610 GERPS	SORES SAR. 38170 SEYSSINET PARISET	SAGANED 78800 SAINT HÈLÈNE DU LAC	CARBONERO ISO; ATION 38506 VOIRON	SOGRECA 35100 GRENOS.E	GALLY SARL REVETEWENT DE SOUS ET MURS 38170 SEYSSINET	SAIT 38320 BRESSON	CERSERE SARI 38120 SAINT ÉGRÈVE	SPORTS 3 PAYSAGES 38360 SASSENAGE	GEMELEO SAS 38420 LE VERSOUD	CONCEPT ISÉRE 33130 ÉCHROLLES	ENTREPRISE SATRA SAS 35540 CLAIX	MSW SIGNALETIC 0:500 CHĀTEAU GAILLARD	MILSERVICES 3A100 GRENOSLE	SAJEWAT 72290 LA WOTTE SERVOLEX	INEC RHONE ALPES AUVERGNE 38420 DOMENE	TW.P.S 3660 Cultur
Nature	DE PASSATION L	Fourm cures	ra.a.x	Ti Bydu.	T.g.dux		Traveca	AUBye:	Travaux	_ra.a.x	Travata	Tievada	Travaux	_rava.x	Frakaux	Tiavado	Тгалади	Traveluk	_ra.s.x	ומיפוע	Travaux
Numèro du marche	DECISIONS EN MATIERE L	08AG08	104.18	10,411,7	פוואַכ.	. 104-15	1081:3	10,4112	11.79:	10A110	10A106	:04,108	CZZ_CL	10[408	101436	10T239	094692	-597/50	082880	094590	09.4588

POSCODOS ALS 30,09,20; 0

094587		(Nom ; Code postal et VIIIe)	Opjet	Type de prix	(dontant (en t.H.); evet trentant globale et footstause; trentant globale et footstause;	Date do notification
004596	Travela	GOSSANT LOVERA ET CIE 38100 GRENOBLE	Hickel og Ville de Grenoble Modernisation des pschresours I ol 9- pronture - revidenment murel	Marché à pax global et forfaltaire	26 000 € H₹	19/07/2019
	Travaux	ETS BAILLY 38170 SEYSSINET	Holeti da Ville de Crenticio (Modalini salondi da sacenatas "Loi 6 - Reviginenti da solo collas	Marché à prix glabal el forfaltaire	553£hT	15/07/2010
39A585	Travalik	ENTARPRISE BOUCHET FRERES MENUISERIE 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	Hórei de Vue de Grandela Mademisation des accenseurs Lot 7 - menuisenes pais	Marché à prix global et forfaitsire	7 531 53€ HT	16/07/2010
054524	Trevalx	SEREL SARI 38113 VEUREY VOROIZE	Hörel de Wile de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 5 - metrusenes metalliques - serru-ene	Marche à prix global et lortaitaire	19 420 E H	16.67.7010
054583	Travaus	SAIT 38321 BRESSON	Hotel de Wille de Grenche Wordennsamer de assemblement Let 5 - diasons - faux Réfonds - flocene	Marché à pax giobal er forfataire	47.000 E FE	15,07/2010
C9±582	ira, eu s	MANOÀ BRUNG SARL CHARPENTE - COLVERTURE MENUISERIE 38560 CHAMP SUR DRAC		Marché a prix global et forfahaire	29.10€	16/07/2010
୦୫୫.୭୫1	Travaux	ETRA SAR. 38140 R VES	l	Marche A prix global et forfacare	16 732 € 11	16/07/2310
ರಿಕಿಕಿಕಿಲ	Tevaux	SCHNDLER 28950 SAINT MARTIN LE VINOUX	Háze, da Ville de Grenobie Modernsation des ascenseurs Lot 2 - ascenseurs	Marche à priv global et lorfataire	7C7 264 € 1II	16.07/2010
094579	Travaux	SATRA SA 38840 OLA'X	Hôtel de Ville de Grenobe-é Modernisation des asconseurs Lot 1 - démoit, on - macontjeire	Marche & onx globalet forfataire	00 747 €±1T	16:07/2010
10,4167	Trasack	≡URO CHARPENTE OLIVEIRA 38470 VINAY	Écoie elementaire Les Ganeis - remplacement toloire et dianopérité 2010 Lot 1 - charperire - couverture page adors	Marché à prix global et forfanaire	26995 78 EHT	25,05,2010
.04155	_faveux	ETRA SAR 33140 RIVES	Ecole élementaire Les Genets - remp acement tollure et etanchérie 2013 Lot 1 charpeme - couverture pacs solers	Marché à prix global et forfata re	66 592 60 CHZ	25/36/2010
104174	Tayaux	TOMA ROLAND ÉMIREPRISE 38210 VOUREY	Econo è emontara Paul Bert - réfection de la cour Los 1 ivente réseaux divers	Marchés a bors de commande sur bordereau de prix unitaires	Estine à 95 053 £+7	03/2019
104175	Telana	SFORTS & PAYSAGES 35360 SASSENAGE	Ecole diementarie Plaur Bent - :éfection de la cour Lot 2 l'espaces verts	Marches a bons de commande sur commende sur confereau de pirx antares	Est ne a 43 802 € nT	09/07/2010
10T208	Tra.a.x	ENTREPRISE E R G 3420 DOMENE	Fabrication be poseige semuletre - pard Ouagabougou	Marchès à bons de conmande sur bondereau de orix pondereau de orix pondanes.	41 935 E HT	17/08/2010
10A168	ira.a.x	ETRA SIA RIL 33140 RIVES	École élementare Les Genets - remplacement tollure et élandrérré 2010 Lot 2 letandréné - végétalisation	Marché à pilx giobal et forfaltaire	H 5 67 (289 62)	29:05/2010
17171	Tiavaux	CERBERE SAR. 38:20 SAINT ÉGREVE	Écolo étémontairo Grand Châtotet IRS - renovation des selles elémentaires Lot 2 i demotron integramente	Marché é prix giobal et forfaltaire	5 424 10 € HT	14/06/2010
.07172	Travatux	SAIT 36320 BRESSON	Eccle é√ementaire Grand Châtelet. RS √ té novation des salles érèmentaires Lot 3 l'aux-platoir ds douciago	Marché à prix global et forfaitaire	4 455 53 € FT	14/06/2018
107173	Тэмдах	N 2P 39640 CLAIX	Codie Aldmentaire Grand Châtelor IRS - rénovation des salles étémentaires. 1914 interpusénes extérieures bois	Marché á prix global et forfa ta re	18 051, 10 € FIT	18/06/2013
104074	Services	AZYMUL EVENEMBULEL 38140 RIVES	Accordications in seletiousive ou festival Carare: Frappe Lot 12 ignostations de sononsation	Marches a bons de commande sur bordereau de prix unitates	\axm∟m 15 500 € HT	01/07/2010
רקמאטו	Sen des	NEPTUNUS SAR. 91000 EVRY	Accord-cadre pour misc en dativire du festuar Cabaret Frappò	Marches & bons de commande sur pordereau de pirk conteres contents	Махитип 10 000 6НТ	23/08/2010

AGREGAL SAIP

Date de		E HT 23/06/2010	EHT 23/05/2010	हात 23:06:20:10	€ m.	EHI 23.06/2010	6 HT 6 HT 6 HT 6 HT 6 HT 6 HT	6 HT 6 HT 28,38,2815 6 HT	6 HT 23/05/2010	EH7 23/05/2010	5HT 30:06:2010	EH7 30,06,2010	HT HT 23/05/2010 HT 23/05/2010 HT 34/05/2010	
Montant (en E HT) : soit montant global et forfaltaire :	or markant minimuni ekou maximym annuel Maximum 29 000 £ H1	Let 4 mexing n 7 000 6 HT cold mexing 7 000 6 HT cold mexing n 000 6 HT cold of the property o	4 15	₩\$wring: 10 000 € r IT	Macrum 2002 Ent	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	1017   RBA NUID 22 000 6 HT   100.2   RBA NUID 15 000 6 HT   1014   RBANDUN 7 000 6 HT   101   RBANDUN 11   100.0 6 HT   101.12   RBANDUN 11   100.0 6 HT   101.12   RBANDUN 15 000 6 HT		.012 maxmun 11 500 € HT	L012 maxm.m.11502EHT L0112 maxm.m.15500EHT	Max mun 11 500 € HT	Meximum :5 500 €	Lot f maximum 22 000 6 HT Lot 3 maximum 15 600 6 HT Lot 3 maximum 5 000 6 HT Lot 6 maximum 7 006 6 HT Lot 6 maximum 7 000 6 HT Lot 11 maximum 12 000 6 HT	
Type do prix se	Marches a ponside commande sur hordereau de prix	un laires Marches à bons de commande sur bordereau de prix	Unitarjes Marches à bons de commande sur bondeneau de prix	Varchös a bons de commande sur borderau de pr.x	Marches a bors de commercial sur portreire au de prix	Marchès à bons de controlles sur condereau de prix	Marches 4 pons on contrande 8.4° bordereau de prix	Marchés à consider contrande sur bordereau de or x unitaires	Varches a bons de contribuda sur bordereau de pra	Marchés à bons de commance sur borceraeu de prix	Marches a ponsible commende sur commende sur conference de practical d	Marches a bons de commence sur bordereau de prix	Matches a pons on commance sur box commance sur box cereau ce prix unlares	Marches à bons de commande sur
Objet C	Accordicade pour mise en œuvre qui festival Cadare: Frappé Lot Frocaton d'un chapiteau et accessories de chapiteau	Accordidate pour mass en Geuvra du lestival Cabarat Frappe Los di Location d'un gnile radinique Los di Location de sobles es podutates produces. Los di soblementes es podume denne de la companie de la	Accord-desire pour masses to the control of the con	Approvadite dour mise en œuvile du lestiva. Casare: Eraspà Lot 9 : odas on de trates et parque/s	Acodiquedus pour mise en œuvre du fost vel Caderet Frappo Lotifo i restaunalion des atustes et du parsonnel (caranng).	Accodetatine pour mise en teuvre du fostinal Dece en Fragos. Lati 10 inostauration des anistos et al personnel (palama).	Accord-cadre pour a mass en deuvre du feature. Gaos el trappa. Lot 1 Leonhor de materne s de iumere et electricue. Lot 2 location de materne s de surmere et electricue. Lot 3 location de materne s de sonor saltos (regides el morntors). Lot 3 location du na graf lechnique. Lot 1 location du na graf lechnique. Lot 1 location du la quintibuson electricue.	Accord-cadde pour a mission cause on cause du festivai Cabaret Frappé Lor 1 location de materies de lumitre et ejectroue Lor 2 location de matéries de sonor satuo; (cificaren) Lor 3 location de matéries de sononsation (régies et montairs) Lot 4 coat on de matéries de sononsation (régies et montairs)	1 5	Accord-cadre pour la mise en muyre du festival Catanet Frappé 2012 liscasion de matemels de sonorisation (diffusion). Let 12 ligrestators de sonorisation	Marone subsequent à l'apporta-cadre pour la miss ≅n mouvre du festivia Cachrot Frappé Lot 2 l'ocation de materiels de soncrisation (diffusion)	Varons succeptuent à l'arcond-dadre bout le mise en œuvre d⊥l'est val Cabaret Frappe Lot 12 prestations de sonorisations	Abbotic Gadie pour la mise en œuvre du léstival Capacia. Frappé Lot 1 location de matéries de turners et dictinque Lot 2 location de matéries de sononsetion (difusion) Lot 3 location de matéries de sononsetion (difusion) Lot 3 location de matéries de sononsetion (règies et monitors) Lot 4 location de sceners et podiums Lot 3 location de series et podiums Lot 1 location de la distribución difediques Lot 11 location de la distribución difediques Lot 11 location de singuitres Lot equisifiques	Marcho subséquent a l'accord-cacre pour la mise en œuvre du festival Caparer. Prappé
Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	SPACE CIFCUS 31410 LONGAGES	STACCO S A S 67310 WASSELONNE	F. STRUCTURE 67853 OFFENDORF	VALDAINE CHAPITEALX 3862) SARIT GEOFIE EN VALDAINE	SM5 59064 LYCh	LE FLORE SA 42000 SAINT ETIPANE	CONDERT SYSTEMES 38370 SAINT CLAIR DU RHONE	S P E 38960 SA NT EITEMNE DE CROSSEY	POTAR HURLANT 91570 BIEVRES	MUSIC PLUS GRENOBLE 36320 EYBENS	MUSIC PLUS GRENOBLE 38370 EYBENS	MUSIC PLUS GRENOSLE 38220 EVBENS	AUBIO TECHNO JE 69100 VILLEURBANNE	AUDIO TECHNIQUE
Nature	Septices	Services	sen was	Sorvices	Sery cas	60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 6	Services	Services	Serv ces	Services	Services	Servicos	Services	0 0 0 0 0
Numèro du marché	10A238	104083 :04087 104073	5/0ku, 180ku, 980ku,	1.20%3:	138072	104072	10A363 - CA364 13A066 13A636 - 16A969 - 10A674	10,4063 10,4064 10,4065	104084 10A055	10,8074 10,8054	105256	692851	10A053 10A064 10A065 10A066 10A067 10A065 10A073	108264

Rendus-Comptes Conseil municipal du 27,09,2010 - annexe a la delibération n° 72 - G 001 46RE0815MP

Numero du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ,	Date do
108266	Services	ALS 3850G PONT DE CLA'X	Marche subséquent à l'accord-nagre pour le mise en mouvre du 1931, val Cabaret France. Lot 8 fourniture et maintenance de tonettes	Marches a bons de commande sur commande sur condereau de prix	Memani manual 12 600 € HT	1
135269	Services	UAGOONA S A S 67500 SCHUTIGHE W	Marcré sucsequent a l'accord cèque pour la miss en reuvie du lestival Cacera: Fraspe : ct di Tocaton de malènels de sononsation (regjes et mondons).	Marchés à bons de commande sur bondereau de pox		30.05/2010
108253	Securing	ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEU. E	Marche Subséquent à l'according pour la mise en teuvier qui festive. Caberet Frapoid. Lot 8 il occation d'un chaptileau et accessories de chaptilitàs.	Marches à bons de commance sur barderesu de prix	Mentant mawrium 28 GDC & HT	50-08/2010
10S261 262 268	Sevices	ERISE 692:0 SCURO ELX LES MINES	Marché subsequent al accord-captro pour a mise en teuvie du fostival Cappiel Stabbe Lot di robation d'un grill februague	Marches à bons de commande sur bondereau de prix	Warrammaxmum 7 000 € FT	33/06/2010
108147	Services	AZYMUT EVENEMENT EL 38142 RIVES	Mise en place de la feta do mis que organisée par la vile do Grennole	Marches a bons de commande sur bondereau de prix	Monski transki na 000 E. H. Monlan maximum 43 G00 E. HT	23.05/2010
108238	Set ces	AD MULT SERVICES 368.2 LE PONT DE CLAIX CEDEX	aga ses e egenciien egesarago agesaral عامية و egenciien egesarago agesaral	Marches à bons de commands sur pordéreau de prix unitaires	Montan: max m.m. 25 508 € HT	26/05/2010
	Services	VALDAINE CHAP TEAUX 38620 SAINT GEOIRE EN VALDAINE	Warché subséquent a i accerto dagre n° 10AD7 vour a mise en صادره و أوجه المايونونونونونونونونونونونونونونونونونونون	Marches a bons de commande sur bordereau de prix un taires	V 301511 max mun 10 000 € m i	30:06/2010
105198	Services	KNT/Alg/Backine 38500 FONATINE	Organisation ce l'obération Jam sens front ère	Marche a prix grobar et forfaltaire	34 250 € ਮਾ	30/06/2010
19_300	Services	FLEPPIS A 38321 EYBENS CEDEX	्रीतातुङ्गालाभू के. इत्रत e de 89 espaces chiens	Varché à prix global et forfacaire	32.827.€ HT	22/07/2010
105081	Seo r-as	ASSOCIATION JEUNES ET NATURE. 28030 GRENORLE	אימים אימים אימים אימים הפר ומב ממז בים ממז פני גפניונים פני אניטישיטים וופא החים המחברה. אימים המחברה המחברה	Marches à bons de commance sur bordereau de prix untailes	Menan mininum 1 330 € HT Menan maximun 50 000 € HT	
105315	Services	EXAPROSE 38610 GIËRES	ritasıı مادرت العالب	Marché à prix giobal et forfailaire	81 640 51 E HT	23/07/2010
108157	Services	FETES ET FEUX PRESTATIONS 92°70 VANVES	Réalisation et mise en œuvre du 90, d'étrigoe du 14 juliet 2010 Lot 1 conception réalisation et mise en œuvre au spociacle py rosponnage	Warché à prix global et forfana re	36 750 € HT	30:06:2010
105158	Services	₩ĿSiC ≥ŁJS GRENOBLE 38320 EYBENS	Real sanon et mae an taure du feu d'ant fice qui 14 julial 2010 Lot 2 missien sladde sonontalion	Marchés à bons de commance sur bordereau de prix un taires		24,05,201.0
105267	sao A.ag	SME 69004 LY ON	Marché sucsequent a l'accordicazte n° 10A072 pour la mise en pervite quifostiva l'ile Cabaret Frappe l'organise par la vire de Grenoble	Marches a bons de commande sur bordereau de prix unitaries	Montant maximum 45 CD6 € HT	30/06/2010
102169	Secrets	PROJECSCN 73490 BONVILARD	Prestators de sonoisazion de cérémonies commémonativos arganisãos par la ville de Grenoble	Warches a boins de commande sur bordereau de onx uniques	Жапал пах п.л 29 350 € НТ	01/07/2010
108323	Services	NEDIAMAX 38610 GIÊRES	impression du dispositif scandgraphique de Feupos ; on consacree au genètra de Beyl è	Marché à pn.x globel et forfaltaire	6.203 € HT	17/06/2010
108:54	Services	P M M SAR≟ 39100 DOLE	Démokion reconstruction du groupe sca are Besuvent	Marché a prix giobal et forfatiaire	12 320 € HT	30/08/2010
020035	Services	CIC LYONNAISE DE BANGUE 69001 LYON	Fourtilure de cartes d'achat à destination ces agents de la ville de Grendale	Marchès à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maxmum 5 000 € HT	12:05:2010

AGRE DRIAMP
F030008 X.530.56 2010

-			,		process of the second			
Date de notification	1	29/06/2010	28.05.2010	07:05:2010	06/07/2010	25,05,2610	28/06/2010	02/36/2010
Montani (en € HT) : soit montant global et fusfastaire .	szet (nonan; <u>inninnan ense haktinun kin</u> dek. Est <i>i</i> πó a 28 799-48 € HT	Monan; m.n.m.n; 14 030; £ H.1 Montart maxinum 43 369 € H.1	Mortant m.m.m.m 14.000 € +15 Ventam maximum 43.000 € +17	H 3087 &	Trancine ferme mavinum 25 330 € HT Francine conditioninelle maximum 45 350 € FT	Vaxm_m 20 00€ kr:	Maximus 20 000 € n.T.	Max m.uπ 40 COO € HT C2:06:2010
Type de prix	Marchès à bons da commande sur bordereau de box incranes	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaries	Marchés à bons de commande sur bordereau do prix unila res	Marchés à bons de commende sur borderoau de prix innicieres	Marchés a bons de commance sur bordereau de privantaires	Marchès à bons de commande sur cordereau de prix unitaires	Marches alzons de commande sur bordereau de or x un raires	Marchás a bors de commande su pordersau de prix unitáres
Objet	Migrarion icenos Time Navigator en Loence Pastant	Mise an placy de la féte de la musique organisée par la wille de Grenboue Lot 2 l'esplanade Alzin La Ray	Misse an place de la fiele de la musique paganisce nat la vire de Diemode. Lot 3 i Parti Paul Mistral jannoau as versisej	Enquête de stationnement à Grandbie	Mission diass stande, und que sur es montages de tracterant les services publics du gaz loei le ectricte et de l'existrage public et leurs model tés de mise en peuvie	Modula de preparanon á la represente avec es enregeraés dans le cadre 100 chabas 100 anno a sí	Appui perskanaké dans e deue de Lacéra: cn. 100 unarces 166 annos s	Accompagnement rentoros pour es demandeurs d'emplo d'ans le capre des actions de proximite
Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	APA 69370 SAINT DIDIER AU MONT DIOR	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EMBENS	VUSIC PLUS GRENOS, E 38520 (TRENS	AX MUM 92160 SURESNES	CABINET PAUL RAVETTO 75002 PAR S	NOWIEC 89100 VILEURBANVE	SAS O PRES 26035 HESANCON CEDEX 3	HSE CONSULTANTS 38100 GRENOSLE
Nature	Services	900 SC 800	Services	Prestanons ntellectuelles	Presidences intellectuelles	Presterions intellipetual es	Prestations riel ectualles	Prestatura intel'ectuelles
Numèro đu marché	108309	168:44	1,5145	85240:	1¢P252	100753	991.e0.	10P262

MONTANT						T-NAME -
OBJET		En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 12/05/2010, dans l'exercice de ses fonctions. M. FEL'ILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 26/02/2010, dans l'exercice de ses fonctions. M. FEUILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/03/2010. dans l'exercice de ses fonctions, M. FERRANTE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux lins d'obtenir l'expulsion de l'association "Actions Musiques", laquelle occupe sans droit, ni titre un local sis avenue Léon Blum à Grenoble.	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux lins d'obtenir l'expulsion de la SARL Tassili, laquelle occupe sans droit, ni titre, un local sis avenue 1.con Blum à Grenoble.
FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	ONS EN JUSTICE :	Me FESSLER	Me FESSLER	Mc BRASSEUR	Mc DELACHENAL	Mc DELACHENAL
NATURE	II - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE</u> :	Arrêté (07/06/2010)	Atrêté (17/05/2010)	Arrêté (24/06/2010)	Arrêté (07/07/2010)	Arrêté (07/07/2010)
No	II - <u>DÉCISIONS</u>	10-2513	10-2514	10-2516	10-2690	10-2691

10-2692	Δ 1±6±1.5	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			juridiction compétente aux lins d'obtenir l'expulsion de	
	(07/07/2010)		la SARL SVLG, laquelle occupe irrégulièrement un	
0000	•	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute	
10-2095	Arrele		iuridiction compétente aux tins d'obtenir l'expulsion de	
	(07/07/2010)		M. SEKHRI, lequel occupe sans droit, ni titre, un local	
			sis avenue Léon Blum à Grenoble.	
7697-01	àtâyy ∆	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute	
10011	NI CO		juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de	
	(07/07/2010)		la SARI. 3 B ou tout autre occupant de son chef du	
			local situé 91 avenue Edmond Esmonin à Grenoble.	
9926-01	čitčni∆	CDMF avocats	La Ville est autorisée à ester en justice afin de saisir le	
2011			juge de l'expropriation pour voir fixer le montant des	
	(07/07/2010)		indemnités d'expropriation relatives au terrain cadastré	
			DS n°89 situé au 89 avenue Jean Perrot.	
10-2786	Arrêtê	Sté BENICHOU-PARA-	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de	
) ) - <b>I</b>		TRIQUET-DUMOULIN	la requête déposée devant le Tribunal administratif de	
	(20/07/2010)		Grenoble par Mme BOILEAU. Mme GIROD DE	
			L'AJN, M. AVRILLIER et M. LESOURT tendant à	
		·	l'annulation de la délibération n°74 du 28/09/2009	
			autorisant le maire à signer la convention de	
			financement du projet CLINATEC et verser la	
			contribution de la Ville audit projet.	
10.2851	Δ <del>μ</del> ιδτό	SCP CALAS	Vu le jugement rendu le 18/03/2010 par le Tribunal	
			d'Instance de Grenoble dans le contentieux Ville de	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	(19/07/2010)		Grenoble e/ SCM Alpha Imagerie Médicale, la Ville est	
			autorisée à intervenir devant la cour d'appel de	
			Grenoble dans le cadre de la procédure d'appel à	
			l'encontre du jugement suscité par les parties suivantes :	
			M. CHAN, M. GARREL, MM. PACCALET, M.	
			ROUAST et Maître SERRANO.	!

La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme MAHUE tendant à l'annulation des résultats d'un examen organisé par le service du conservatoire de la Ville de Grenoble.	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires aux fins d'obtenir l'expulsion de squatteurs occupant irrégulièrement un bâtiment situé 1, rue Emile Zola.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. SALVAYRE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2010. dans l'exercice de ses fonctions, M. BELDJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la Société Grenoble Isère Transports tendant à la suspension de l'arrêté n°10-1663 du 27/04/2010.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 17/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, Melle SIKANIC, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	La Ville est autorisée à ester en justicc dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme FABIANI-PRADEILLES demandant l'annulation du refus du maire de lui transmettre des documents administratifs.
Me FESSLER	Me DELACHENAL	Me BRASSEUR	Me CHEVIGNAC		Me FESSLER	
Arrêté (19/07/2010)	Arrêté (22/07/2010)	Анс̂tс́ (21/07/2010)	Arrêté (21/07/2010)	А <del>пе</del> tе́ (26/07/2010)	Arrêté (21/07/2010)	Arrêté (12/08/2010)
10-2855	10-2963	10-2991	10-2992	10-3000	10-3055	10-3222

En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 3/08/2010, dans l'exercice de ses fonctions. M. DAZEY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	La Ville se constitue partie civile suite aux divers dommages et dégâts provoqués par des incendies ou actes de vandalisme survenus lors des évènements des 17 et 18 juillet 2010.	La Ville se constitue partie civile suite à l'incendie du bâtiment dont elle est propriétaire rue des Peupliers et qui est survenu le 27/07/2010.	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique et verbale dont a été victime le 17/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, Mme VASSEUR, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
Me BRASSEUR			Me FESSLER
Amêté (11/08/2010)	Arrêté (18/08/2010)	Airèlé (16/08/2010)	Arrêtê (18/08/2010)
10-3275	10-3292	10-3293	10-3317

# III - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX</u> :

Convention de	CEA 17 file des Mantyrs	Projet: CEA – extension du bâtiment D3 - Convention Matablie conformément à Particle I 311.4 du Code de	Montant participation :
participation financière	38054 Grenoble cédex 9	l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les	23 238 € TTC
équinements de la 7AC		conditions de paiement de la participation aux	
Presonfile		financements des équipements publics de la ZAC de la	
		Presqu'île.	
(01/02/2010)		-	

			Ι
Montant participation: 7 457 € TTC	Montant participation: 93 473 € 1 TC	Montant participation: 1 577 775 € TTC	Montant participation:
Projet: transformateur du bâtiment D2 - Convention établic conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux linancements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Projet: CEA – extension du bâtiment Y 9 a - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Projet: CEA – laboratoires IBS 2 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Projet: EDF – rue Diderot – transformation d'anciens garages en bureaux - Convention établic conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.
CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	EDF 62, rue de Bonnel 69003 Lyon
Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (18/03/2010)	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (16/07/2010)	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (16/07/2010)	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (12/07/2010)

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Blanche Monier (12/07/2010)	Société Bouygues Immobilier 55 bd dcs Alpes 38240 Mcylan	Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux linancements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	Montant participation : 98 705 € TTC
	Bail commercial (03/08/2010)	HANDWEAR DISTRIBUTION 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 31 m² environ au 3 <sup>eme</sup> étage de l'immeuble Le Polynôme, sis 25 avenue de Constantine. Durée : 9 ans, du 1/08/2010 au 31/07/2010.	Loyer annuel hors charges et HT: 2 790 €
:	Avenant à la convention de mise à disposition du 18/09/2009 (21/07/2010)	IEP 1030 avenue centrale Domaine universitaire 38400 Saint Martin d'Hères	La durée de la mise à disposition des locaux dans l'immeuble Le Polynôme sis 25 avenue de Constantine est prolongée pour une période de 2 mois, soit du 1/11/2010 au 31/12/2010.	
	Bail dérogatoire (04/08/2010)	Société TECNISUN 16, rue Aristide Bergès 38800 Pont de Claix	La Ville loue au preneur les lots n°8, 9 et 10 de la zone artisanale GEAI 4, 6 et 8 rue Léon Sestier, d'une surface de 633 m².  Durée: 23 mois, du 1/08/2010 au 30/06/2012.	Redevance mensuelle HT : 2115,83 €
	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du 18/09/2009 (20/08/2010)	M. HAMADA 17 ruc des Roses 38360 Sassenage	La durée de misc à disposition du local sis 118 galerie de l'Arlequin est prolongée du 1/07/2010 au 12/08/2010.	Redevance mensuelle : 120 €
	Avenant à la convention du 9/11/2009 (25/08/2010)	Entreprise IOVINI ZA le Plan 38140 Renage	La Ville a mis à disposition du preneur, par convention du 9/11/2009, le lot n°7B, d'une surface d'environ 104 m² au rez de chaussée de l'immeuble 13 rue des Trembles de la ZA des Peupliers.  La durée est prolongée du 1/09/2010 au 17/10/2010, à titre précaire et révocable.	Indemnité d'occupation mensuelle LTF : 50 €

# Conseil municipal du 27/09/10 Annexe à la délibération n° 72 G 001

Association "Actions La Ville met à disposition de l'association des locaux de nusiques"  129/131 avenue Léon Blum Durée: un an, à compter du 1/09/2010, renouvelable par tacite reconduction.
n "Actions cnue Léon B